

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 20/03/2023  
et publié ou notifié  
le 20/03/2023

## COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 17 mars 2023

Date de la convocation: 10/03/2023

**Membres en exercice : 10** *L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

**Présents : 7** **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Représentés :**

**Contre : 0**

**Excusés :** Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT

**Abstentions : 0**

**Absents :** Angélique LETORT

**Secrétaire de séance :** Marie-France MURAT

### Objet: Demande de subvention auprès du département - 2023\_23

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de l'église aura un coût important.

il propose de faire une demande de subvention auprès du département dans le cadre du Pacte Territoire de l'Yonne +

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers
4. Les devis descriptifs détaillés qui peut comprendre une marge pour imprévus l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 7 pour, 0 abstention et 0 contre

- ◆ **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de ce dispositif

Le secrétaire  
Marie France Juret  
*[Signature]*

Le Maire,  
Olivier MURAT



*[Signature]*